



Droit et devoir d un pressident de conseil syndical

Par **mamyloinloin**, le **02/04/2014** à **23:01**

bonjour

un des membres du conseil syndical a reçu un message d'un de nos salariés licencié me dénigrant d'une façon injuste et calomnieuse

pour pouvoir déposer plainte, j'ai besoin de ce courrier et j'ai essuyé un refus. Puis je réclamer ce document par lettre recommandée ?

merci de votre réponse

mamy loinloin

Par **domat**, le **03/04/2014** à **00:20**

bjr,

quel est votre position dans cette histoire?

une copropriétaire ?

à ma connaissance rien n'oblige un destinataire d'un courrier à le transmettre à une autre personne, il suffit qu'il dise qu'il a détruit ce courrier.

comment avez-vous eu connaissance de ce courrier ?

CDT

Par **janus2fr**, le **03/04/2014** à **08:25**

Bonjour,

[citation]à ma connaissance rien n'oblige un destinataire d'un courrier à le transmettre à une autre personne[/citation]

Voir même, et le débat existe toujours sans être définitivement réglé, on se demande si le destinataire d'une correspondance privée pourrait communiquer cette correspondance à une autre personne sans l'autorisation de l'expéditeur. Surtout si cette correspondance a un

caractère de confidentialité...

Par **pieton78**, le **03/04/2014** à **22:27**

Bonjour mamy...

Que ce soit par les uns ou les autres il est fréquent de se faire insulter en copropriété, surtout quand on fait quelque chose. Prenez du recul et ne vous arrêtez pas à ça!